



Determiner la date de fin d une conciliation extrajudiciaire

Par michmoch

bonjour!

le conciliateur m a envoyé un "constat de non conciliation" 6 mois après la 1ere et unique réunion , on y lit:

"M X demandeur (moi)et M Y defendeur ont été conviés à se rencontrer le 3 mai 2021 à propos du différent qui les oppose afin de tenter une conciliation.

En présence des 2 parties, et après l echec de la prise en compte des demandes de M X, la tentative de conciliation n a pas abouti"

la conciliation a t elle duré 1 jour ou 6 mois?

Cette question car je n arrive pas à comprendre clairement

l article 2238:

la fin de la conciliation est elle datée du jour

où le conciliateur a constaté l echec,

ou du jour où il a écrit ce constat?

Ceci pour me permettre de connaître la durée de la suspension de la prescription.

Pourriez vous m éclairer s il vous plaît?

MERCI BEAUCOUP!